



EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre Mars à 14h00, le comité syndical du PETR du Grand Beauvaisis, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil communautaire à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, 48, rue Desgroux 60000 Beauvais. Le Président ne pouvant présenter et voter le Compte Administratif, l'Assemblée délibérante nomme Mr Alain LEVASSEUR, doyen de l'assemblée, pour présider la séance lors de l'adoption du Compte administratif 2020.

Mr TAVEAU, président du PETR quitte la séance durant la présentation et l'approbation du compte administratif.

Etaient présents :

En présentiel :

Délégués titulaires :

Représentant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Monsieur DEVILLERS Dominique, Monsieur VANYSACKER Hubert

Représentant la Communauté de communes de l'Oise Picarde

Monsieur TAVEAU Jacques, Monsieur TRIBOUT Éric

Représentant la Communauté de communes du Pays de Bray

Monsieur BATOT Patrick, Monsieur DUDA Jean-Michel, Monsieur LEVASSEUR Alain

Représentant la Communauté de communes de la Picardie Verte

Madame CUVELIER Fabienne, Monsieur ESTIENNE Jean-Pierre, Monsieur VERBEKE Pascal

Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) :

Madame CAYEUX Caroline a donné pouvoir à Monsieur BOURLEAU Aymeric

Monsieur PIA Franck a donné pouvoir à Monsieur DUFOUR Jean-François

Délégués suppléants (sans voix délibérative) :

Madame DOISNEAU Marie

En distanciel :

Délégués titulaires :

Représentant la Communauté de communes de la Picardie Verte

Madame CUVELIER Fabienne, Monsieur ESTIENNE Jean-Pierre

Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) :

Madame COLIGNON Charlotte a donné pouvoir à Monsieur TOURAIN Eric

Monsieur SMESSAERT Philippe a donné pouvoir à Monsieur GILLES Thierry

Délégués suppléants (sans voix délibérative) :

Monsieur DANIEL Laurent

Excusés :

Monsieur BELLANGER Éric, Monsieur CAUWEL Jean, Monsieur CHISS Lionel, Monsieur CORDIER Dominique, Monsieur DEKKERS Hans, Monsieur DORIDAM Jacques, Monsieur DUFLOT

Martial, Monsieur DUFRESNES Dominique, Monsieur GAMBLIN Frédéric, Monsieur GERMAIN Sylvain, Monsieur LARCHER Jacques, Madame LEJEUNE Béatrice, Monsieur MOISAN Jean-François, Monsieur NOEL Vincent, Monsieur SAHNOUN Ali, Monsieur VASSELLE Alain, Monsieur VERMEULEN France

Invité présent :

Monsieur ADDE Philippe (DGS de la communauté de communes de la Picardie Verte en visio)

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix :	12
Nombre de votants :	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Le Quorum étant atteint, le président déclare que le comité peut être tenu légalement.
Le vote en distanciel a lieu par appel nominatif des élus après chaque proposition délibérative.

M. Eric TRIBOUT a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération N°2021.05

ADMINISTRATIF – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la délibération N°2021.04 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2020 ;

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Le Président de l'Assemblée délibérante présente les documents du Compte Administratif :

- Résultats du CA de l'exercice 2020 qui s'établit
- Rapport du CA
- Maquette du CA

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	0,00	Résultat reporté N-1	1909,62
Dépenses de l'exercice	313003,54	Recettes de l'exercice	384347,00
Total :	313003,54	Total :	386256,62

Résultat de la section de fonctionnement	+73 253,08
---	-------------------

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	0,00	Solde d'exécution N-1	0,00
Dépenses de l'exercice	8639,31	Recettes de l'exercice	0,00
Total :	8639,31	Total :	0,00

Résultat de la section d'investissement	-8 639,31
--	------------------

Il est proposé d'inscrire les affectations ci-dessous au budget primitif de la manière suivante :

- 8 639,31 € au compte 001 ;
- 8 639,31 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- 64 6413,77 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal et les annexes
- **APPROUVER** l'affectation de résultat aux comptes 1068, 001 et 002.

Après en avoir Délibéré, le comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport ci-dessus.